

TARIF DES PRESTATIONS OPTIONNELLES

PRESTATIONS		CHAMBRE PARTICULIERE			CHAMBRE DOUBLE		AMBULATOIRE	
		Standard	Confort	Prémium	FORFAIT CONFORT	FORFAIT BIEN-ETRE		
Tranquillité	Chambre particulière	✓	✓	✓				✓
	Coffre-fort	✓	✓	✓				✓
	Toilettes individuelles	✓	✓	✓				
	Douche individuelle	✓	✓	✓				
Divertissement	TV TNT		✓	✓	✓			✓
	TV grand écran TNT			✓				
	Wifi		✓	✓	✓		✓	✓
Bien-être	Aménagement Prémium			✓				
	Serviette/tapis douche			✓		✓		
	Chaussons			✓		✓		
	Trousse bien-être			✓		✓		✓
	Chevret réfrigéré et boissons			✓				
	Bouilloire			✓				
TARIFS		99€ /jour	109€ /jour	149€ /jour	12€ /jour	15€ /semaine	25€ /jour	60€ /jour

SERVICES OPTIONNELS

Téléphonie 3 € / jour
WIFI Prémium 5 € / jour
Repas accompagnant 12 € / jour

Garantie chambre particulière 5 € / séjour
Forfait accompagnement (nuit, petit-déjeuner) 25 €/ nuit
Trousse Bien-Etre 7 € l'unité

FACTURATION DU PREMIER JOUR DE L'HOSPITALISATION AU JOUR DE LA SORTIE INCLUS

L'article L 162-22-6 du Code de la Sécurité Sociale prévoit : « Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprenant notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiquée avant la réalisation de la prestation de soins”

Si vous n'êtes pas assuré social, vous devrez régler la totalité des frais d'hospitalisation et des prestations optionnelles demandées lors de votre séjour.

L'article L 174-20 du Code de la Sécurité Sociale prévoit : « Conformément à l'article L174-20 du code de la Sécurité Sociale, les patients non couverts par un régime d'assurance maladie régi par le code de la sécurité sociale français, à l'exception des bénéficiaires de l'aide médicale de l'État, des patients relevant des soins urgents, des patients accueillis dans le cadre d'une intervention humanitaire et des patients relevant d'une législation de sécurité sociale coordonnée avec la législation française, sont soumis à des tarifs de soins et d'hébergement déterminés par la clinique. Les tarifs applicables sont disponibles sur simple demande et font l'objet d'une information préalable et d'une facture détaillée, conformément à la réglementation en vigueur. ».